

Communauté de Communes du Grand Parc

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 Janvier 2003

PRESIDENT : Monsieur Etienne PINTE

Sont présents : Messieurs Daniel MERTIAN DE MULLER, Jean-Marc LE RUDULIER, Georges DUTRUC-ROSSET, Jean-Jacques LASSERRE, Madame Dominique CONORT, Messieurs Jean-Claude BOSONNET, Madame Monique LE SAINT, Monsieur Jean Paul MASSON (sauf aux élections de Messieurs Daniel MERTIAN-DE-MULLER et Jean-Jacques LASSERRE), Messieurs Marc BODIN, Patrick CONFETTI, Bertrand DEVIENNE, Philippe LEQUAIN, Jean-François PEUMERY, Alain-Michel LAMBERT, Jean-Philippe BARRET, Philippe LAVAUD, Madame Gaëtane DESJARDINS, Messieurs Jean-Martel PICUT, Gilles PANCHER, Claude BANCILHON, Thierry LEGIRET, Alain FONTAINE, Gérard MEZZADRI, Jean-Michel ISSAKIDIS, Pierre LESTRADE, Gérard-Charles MARTIN

Absent :

Secrétaire de séance : Mr PANCHER

Date de convocation : **20 décembre 2002**

Date d'affichage de la convocation : **27 décembre 2002**

Nombre de conseillers en exercice : **27**

N° de l'ordre du jour :2003.01.03

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Le Président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122.4.1, L. 2122-5, L. 2122-6, L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des vice-présidents.

Le Conseil a désigné pour scrutateurs Madame Dominique CONORT et Monsieur Alain FONTAINE.

PREF 20
14.01.03

Election d'un vice-président

Il a été procédé, sous la présidence de **M. Etienne PINTE**, élu président, à l'élection d'un **vice-président**.

Est déclaré candidat, Monsieur Daniel MERTIAN-DE-MULLER

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	26
A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	0
RESTE , pour le nombre des suffrages exprimés	26
Majorité absolue	14

A obtenu : Daniel MERTIAN-DE-MULLER : vingt six voix (26)

Monsieur Daniel MERTIAN-DE-MULLER ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Vice-Président et a été immédiatement installé.

Absent pour la délibération : Jean Paul Masson.

Election d'un Vice-Président

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de M. **Etienne PINTE**, élu président, à l'élection d'un **vice-président**.

Est déclaré candidat, Monsieur Jean-Jacques LASSERRE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	26
A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	0
RESTE , pour le nombre des suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14

A obtenu : Jean-Jacques LASSERRE : vingt six voix (26).

140103

Monsieur Jean-Jacques LASSERRE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Vice-Président et a été immédiatement installé.

Absent pour la délibération : Jean-Paul MASSON.

Election d'un Vice-Président

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de **M. Etienne PINTE**, élu Président, à l'élection d'un **Vice-Président**.

Est déclarée candidate, Madame Monique LE-SAINT

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27
A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	0
RESTE , pour le nombre des suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14

A obtenu : Monique LE-SAINT : vingt sept voix (27).

Madame Monique LE-SAINT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

Absent pour la délibération : néant.

Election d'un Vice-Président

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de **M. Etienne PINTE**, élu Président, à l'élection d'un **Vice-Président**.

Est déclaré candidat, Monsieur Patrick CONFETTI

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27
A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	0
RESTE , pour le nombre des suffrages exprimés	27



.....
Majorité absolue
.....

14

A obtenu : Patrick CONFETTI : vingt sept voix (27).

Monsieur Patrick CONFETTI ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Vice-Président et a été immédiatement installé.

Absent pour la délibération : néant.

Election d'un Vice-Président

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de **M. Etienne PINTE**, élu Président, à l'élection d'un **Vice-Président**.

Est déclaré candidat, Monsieur Jean-François PEUMERY

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

27
0
27
14

.....
A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés

.....
Majorité absolue .
.....

A obtenu : Jean-François PEUMERY : vingt sept voix (27).

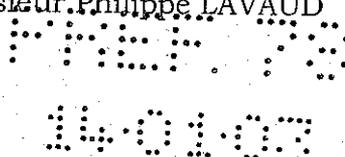
Monsieur Jean-François PEUMERY ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Vice-Président et a été immédiatement installé.

Absent pour la délibération : néant.

Election d'un Vice-Président

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de **M. Etienne PINTE**, élu Président, à l'élection d'un **Vice-Président**.

Est déclaré candidat, Monsieur Philippe LAVAUD



Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

27

A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.....

0

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés

27

Majorité

absolue.....

14

A obtenu : Philippe LAVAUD : vingt sept voix (27).

Monsieur Philippe LAVAUD ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Vice-Président et a été immédiatement installé.

Absent pour la délibération : néant.

Election d'un Vice-Président

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de **M. Etienne PINTE**, élu Président, à l'élection d'un **Vice-Président**.

Est déclaré candidat, Monsieur Gilles PANCHER

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

27

A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître

0

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés

27

Majorité absolue

14

A obtenu : Gilles PANCHER : vingt sept voix (27).

Monsieur Gilles PANCHER ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Vice-Président et a été immédiatement installé.

Absent pour la délibération : néant.

PAR 70
140100

Election d'un Vice-Président

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de **M. Etienne PINTE**, élu Président, à l'élection d'un **Vice-Président**.

Est déclaré candidat, Monsieur Gérard-Charles MARTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27
A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	0
RESTE , pour le nombre des suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14

A obtenu : Gérard-Charles MARTIN : vingt sept voix (27).

Monsieur Gérard-Charles MARTIN ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Vice-Président et a été immédiatement installé.

Absent pour la délibération : néant.

Le Président,



Etienne PINTE

PRETE
140103